

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 28 avril 2015 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 5 mai 2015, à 19 h 30.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Marc Gagnon
Éliette Jenneau
Danny Lamoureux
Pierre Lavoie
Marie Claude Noiseux
Serge Poirier

Valérie Banville	Commissaire-parent CCSEHDAA
Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

Sont absents :

Marilyne Lafrance
Claude Nadeau

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général par intérim
Kathlyn Morel	Directrice générale adjointe, Services éducatifs
Chantale Cyr	Directrice, service des ressources humaines
M ^e Katherine Plante	Directrice, service du secrétariat général et des archives
Guy Tardif	Directeur, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Isabelle Charest	Coordonnatrice, service des communications

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

(...)

8. ÉTUDE DES DOSSIERS

8.2 POLITIQUE 1.1 – STYLE DE GOUVERNANCE

17CCI415-102

8.2.1 PISTES D'OPTIMISATION

CONSIDÉRANT la réduction récurrente et cumulative du financement du Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MEESR);

CONSIDÉRANT la demande de budget déficitaire produite par la Commission scolaire à la hauteur de 5,4 millions de dollars pour l'année scolaire 2014-2015;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère à produire un budget déficitaire en 2014-2015, conditionnelle à l'adoption d'un plan de redressement;

CONSIDÉRANT l'obligation formelle pour la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* de revenir à un budget équilibré;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de procéder à une revue organisationnelle globale, afin d'identifier des pistes d'amélioration potentielles pour atteindre l'équilibre budgétaire, tout en préservant la capacité de l'organisation à offrir des services de qualité et à assurer une saine gestion de tous les volets de ses activités;

CONSIDÉRANT les travaux d'analyse et les démarches de consultation effectuées par la Commission dès 2013-2014 pour l'élaboration des pistes d'optimisation;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues au cours des quatorze (14) séances de travail lors desquelles le Conseil des commissaires a étudié les pistes d'optimisation;

CONSIDÉRANT que les pistes identifiées visent l'amélioration des processus administratifs, la révision de l'organisation des services et l'autofinancement des activités;

CONSIDÉRANT la volonté ferme pour le Conseil des commissaires d'adopter des pistes de redressement avec le moins d'impact possible sur :

- la réussite des élèves
- la sécurité d'emploi des employés
- la facturation aux usagers et aux parents

CONSIDÉRANT l'application progressive des pistes sur une période de trois (3) ans, soit jusqu'en 2017-2018, afin de minimiser, autant que possible, l'impact sur les élèves et les employés et de permettre une évaluation constante de la mise en œuvre;

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon appuyé par monsieur Danny Lamoureux

D'ADOPTER le plan d'optimisation, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Pierre Lavoie appelle à la collaboration du public, des employés et des usagers et recommande que les revendications soient adressées directement au Ministère afin de pouvoir être entendu.

8.3 POLITIQUE 1.6 – STRUCTURE DES COMITÉS

17CC1415-103

8.3.1 COMITÉS PRÉVUS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le Conseil des commissaires doit instituer un comité de vérification et un comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la *Politique 1.6 - Structure des comités*, adoptée par le Conseil des commissaires le 28 août 2012, identifie le mandat de ces comités;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a notamment pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la Commission scolaire;

